



Compte-rendu de réunion du 1^{er} juin 2017 Conseil de Quartier du Centre-Ville

La séance est ouverte à 19 heures 10.

Conseillers présents 11 : Jacques BLAIN, Isabelle BANNELOIS, Sylvie DECHAMPS, Jacqueline FAIVRE, Bernadette GIRARD-VENOT, Jean-Luc JARRY, Agnès LE GOFFRE, Philippe LOUMEAU, Aurélie NESSI, Aymeric POIZOT, Serge VETU.

Conseillers excusés 8 : Catherine BEUDON, Christine BRESSAN-BLEIJENBERG, Patrice CHARMOT, Damien DERELLE, Daniel DAUNIS, Christèle LORMIER, Charles-Henry VINCENT.

Conseillers absents 15 : Agnès BOUVIER-VILLIERS, Brigitte CADER D'ARC, Wulfran CHARNOZ, Marcel COMBET, Nicolas DE VULPIAN, Clément DELHOMME, Francis GOLDENBERG, Guillaume HARBONNIER, Olivier HIMONT, JOLLIN Claude, Bernadette Isabelle LARTIGOT, Pierre LUCOT, Suzanne PAILLOT, Sébastien PETYT, Tristan RICHEZ, Albert SIMONI.

Cette deuxième réunion du Quartier Centre-Ville a été fixée à la demande des conseillers.

Madame de Préval, maire-adjointe en charge du Quartier Centre-Ville remercie les conseillers présents de leur participation à cette réunion de quartier et de leur volonté de faire vivre cet organe de démocratie locale.

Le débat s'est engagé de façon décontractée et libre sur divers sujets. Néanmoins, les points de l'ordre du jour suivant ont été abordés.

- 1. Retour sur la dernière réunion et bilan des réponses apportées – explication des propositions en suspens**
- 2. Éléments de réponse aux questions posées en amont de la réunion**
- 3. Programme de travail et échange avec l'auditoire**
- 4. Agenda – prochaine réunion**

- 1- Retour sur la dernière réunion et bilan des réponses apportées – explication des propositions en suspens**

Urbanisme

Le débat s'engage sur le thème des projets immobiliers en cours. Un rappel de quelques projets est fait.

- Périimètre Saint-Germain :

Il s'agit d'un périmètre de veille foncière (acquisition de terrain pour un projet communal), objet d'une convention avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPF) en date du 20 avril 2015, d'une surface d'environ 8 200 m², composé de 7 propriétaires fonciers pour lequel les orientations programmatiques sont en cours de définition préalablement au lancement des acquisitions foncières.

- Périimètre Saint-Nicolas :

Il s'agit aussi d'un périmètre de veille foncière, également objet d'une convention avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France en date du 20 avril 2015, d'une surface d'environ 5 945 m², composé de 30 propriétaires fonciers et sur lequel un travail de remembrement est engagé par l'EPF depuis 2017. Le potentiel du projet est de 100 logements avec un minimum de 30% de logements locatifs sociaux.

- Projet d'expropriation dans le quartier pour le secteur du Centre-Ville :

1/ Le 8 rue de la Muette fait actuellement l'objet de deux enquêtes publiques conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique du projet d'acquisition par voie d'expropriation de l'immeuble, afin de créer une réserve foncière dans le but de réaliser une opération de logements 100% sociaux.

Il s'agit d'un immeuble en état de dégradation avancée ayant fait à plusieurs reprises l'objet d'arrêté de péril. La création d'une réserve foncière garantit la préservation de la destination future du terrain, à savoir la réalisation d'une opération de logements sociaux. C'est également un moyen pour la Ville d'éviter la présence dans son centre-ville, d'un bâtiment en état de délabrement.

2/ Le projet urbain « Ilot Longueil » prévoit la création d'une voie nouvelle, rejoignant la place de Lattre de Tassigny et la rue du Fossé, traversant l'îlot de part en part. Le projet prévoit 109 logements, dont 33 logements locatifs sociaux, ainsi que des parkings en sous-sol, dont l'accès se fera par la voie nouvelle.

Au-delà de ces points évoqués, la discussion conduit à un échange sur le sujet de l'expropriation. Un conseiller, très souvent démarché par des promoteurs immobiliers, se demande si des investisseurs privés sont susceptibles d'exproprier des biens dans la Ville. Il est précisé que l'expropriation doit suivre des règles bien définies par la loi. De plus, pour toute expropriation, les investisseurs sont contraints de recueillir l'accord des propriétaires.

Angle rue Croix Castel/Saint-Martin

Pour rappel, des ordures de toutes sortes étaient déposées à cet endroit en grand nombre et de manière récurrente. La solution proposée au dernier conseil et mise en place (installation d'un bac à fleurs) a fortement atténué le problème.

Vide-grenier

Le comité a évoqué le vide-grenier habituellement organisé chaque 3^{ème} dimanche du mois de septembre. Annulé l'année dernière suite aux attentats de Nice, il aura lieu cette année le dimanche

17 septembre 2017 sur autorisation préfectorale. Cependant, pour des raisons de sécurité, son périmètre sera légèrement réduit et les mesures de sécurité renforcées.

Toutes les modalités d'inscription sont disponibles sur le site de la Ville.

Manifestations sur l'île de la Commune

Un débat s'est instauré sur le transfert des manifestations vers l'île de la commune dû au contexte national qui impose de plus grandes mesures de sécurité. Les avis sont partagés : certains sont plutôt favorables à l'organisation des événements sur ce lieu sécurisé et agréable tandis que d'autres regrettent ce choix d'un lieu éloigné du centre-ville.

Incivilité

Les participants avaient signalé des problèmes d'incivilité généralisée sur de nombreux domaines comme les vols de vélos, les tags, les déjections canines ainsi que le stationnement abusif.

Les conseillers jugent que les problèmes engendrés par l'incivilité pourraient être résolus en partie par la mairie. Cependant, tout le comité s'accorde à dire que le manque de civisme reste une « affaire partagée ».

Le Conseil est invité à développer des actions de sensibilisation dans le domaine de l'incivilité qui fera l'objet d'un groupe de travail.

Par ailleurs, les conseillers de quartier soulignent la qualité du travail du service Communication pour le magazine de la Ville.

2- Éléments de réponse aux questions posées en amont de la réunion

Préalablement à la réunion, les conseillers ont été sollicités afin d'identifier les sujets qui préoccupent les habitants. Les remarques et suggestions suivantes en sont ressorties :

Nuisances sonores nocturnes

1. Place du Maréchal Juin : des regroupements de jeunes autour de l'espace de jeux situé à côté de la bibliothèque municipale causent des nuisances régulières : le bruit est trop présent et la place n'est pas toujours propre.
2. Au niveau de la gare : en plus des nuisances sonores, des problèmes de propreté sont signalés. Il est rappelé que les commerçants doivent nettoyer le trottoir devant chez eux lorsque leurs clients les salissent (notamment ramasser les mégots).
3. Résidence des Oiseaux : Les riverains déplorent le bruit nocturne. Malheureusement, la Ville ne peut intervenir sur ce type de difficulté qui reste un problème de voisinage. Bien entendu, il convient d'appeler la police en composant le 17 si la nuisance venait à être très gênante pour les habitants.

Ce problème est plus vaste que le centre-ville et touche les autres quartiers, notamment le début du Parc. Les conseillers soulignent le fait qu'il faudrait renforcer la présence de la police sur le terrain dans ces lieux précédemment cités.

Aire de jeux Place du Maréchal Juin

Des problèmes de propreté et d'entretien sont signalés au niveau de l'aire de jeux situé sur la place du Maréchal Juin.

Les participants se demandent pourquoi les fleurs du bac installé sur la Place du Maréchal Juin ont été arrachées car cela la terre à portée de main pour les enfants.

Le service des Espaces verts répond que les enfants jouaient régulièrement autour du bac et des fleurs étaient fréquemment retrouvées par terre. Les Espaces verts ont donc jugé nécessaire d'éliminer le reste des fleurs tout en recherchant une solution définitive pour allier décoration, sécurité et propreté des enfants.

Plots en plastiques

Les plots en plastiques visant à empêcher les stationnements gênants sont dans un état souvent déplorable, notamment rue de Solferino. Leur remplacement par des plots « en dur » est prévu afin d'éviter qu'ils soient ainsi détériorés ; toutefois le coût de ces nouveaux plots étant beaucoup plus élevé, le remplacement se fera progressivement sur toute la ville.

Les habitants s'interrogent sur la nécessité de conserver certains plots rue Etienne Péroux. Le service Voirie répond que ces bornes anti-stationnement sont généralement mises en place à la demande des riverains ayant des difficultés à entrer et/ou à sortir de leur domicile. Néanmoins, il prévoit d'organiser une visite sur place afin d'étudier la situation.

Passage piéton rue du Prieuré/angle rue de l'ancienne mairie

Afin de mieux identifier les dangers, une rencontre a été organisée sur place avec le conseiller porteur de la demande et le service de la Voirie. Le panneau Stop et le plateau surélevé du croisement permettent de ralentir la vitesse. Toutefois, sachant que la perception du risque est différente selon que l'on soit en temps scolaire ou en période de vacances scolaires, des plaques de comptage sont en cours pour évaluer le nombre et la vitesse des véhicules. Des conclusions seront tirées de ces relevés pour améliorer la sécurité si nécessaire.

Sortie de véhicules du parking de casino, rue du Prieuré

Un conseiller signale le manque de sécurité pour les piétons, notamment dû au non alignement des immeubles de la rue.

Nous nous sommes rendus sur les lieux, accompagnés du conseiller porteur de cette remarque. Suite à cette entrevue, un marquage au sol Stop (ligne blanche), synonyme de temps d'arrêt pour les automobilistes, a été tracé. Augmentant ainsi la visibilité au sol de ce croisement, il devrait renforcer la sécurité des piétons.

Circulation passage du Tripot

Des conseillers soulèvent le problème de 2 voitures stationnées en permanence dans le passage du Tripot gênant la circulation des piétons dans cette voie étroite.

Ce passage fait l'objet de travaux durant cet été afin de lui redonner sa fonction première de rue piétonne ; ce sera ainsi l'occasion de repenser la circulation spécifique de ce passage avec les riverains.

Projet d'aménagement du parking à vélo fermé pour les détenteurs de pass-navigo

Le coût très élevé des travaux dû à la fragilité de la dalle de ce parking et l'utilité de ce parking pour d'autres communes, notamment Le Mesnil le Roi, font que ce projet est à l'étude et mené dans le cadre de la communauté d'agglomération.

Le CDQ sera informé de l'évolution du projet.

Feux tricolores avenue de Longueil

Le service de la Voirie répond que la Ville ne peut que procéder à la réparation des feux (ampoule grillée par exemple). La modification des feux tricolores ne relève pas de sa compétence mais de celle du Département qui a été saisi à maintes reprises sur ce sujet. Ce dernier maintient sa politique de gestion globale du trafic sur son territoire. Le service Voirie signale que le problème vient de la largeur de l'avenue de Longueil à cet emplacement, qui est supérieure aux normes ; il faudrait créer une zone refuge au milieu de l'avenue. Ce projet sera proposé au budget 2018 de la Ville afin de sécuriser cette traversée dont la durée est trop courte par rapport à la largeur de la voie.

Sonnerie des cloches de la Mairie

Un conseiller fait remonter la remarque d'un habitant regrettant la sonnerie des cloches de la Mairie de 7h à 22h.

La maire-adjointe rappelle que les cloches rythment depuis toujours la vie de la cité en marquant les heures et qu'elles font partie de notre patrimoine commun.

Propositions + interrogations diverses

Containers à vêtements et notamment ceux situés vers le POPD et la piscine

Il est signalé que ces coffres débordent souvent de vêtements. Les participants se demandent pourquoi les containers ne sont pas régulièrement vidés ?

Le service de l'Environnement précise qu'il n'existe pas de passage fixe de collecte des conteneurs à vêtements, parce que les dépôts peuvent être aléatoires d'un mois à un autre. Pour éviter les débordements, il avait été convenu de rapprocher les collectes. La responsable de l'Environnement procède souvent à des rappels à l'ordre auprès de l'organisme qui gère les collectes. Elle ajoute, cependant que les modalités de tri ne sont pas toujours respectées par les gens qui ont tendance à insérer des couvertures, oreillers...

Journée de nettoyage pour sensibiliser les enfants

Le comité propose l'organisation d'une journée de nettoyage. L'année scolaire étant sur le point de terminer, il est convenu de présenter ce projet aux enseignants à la rentrée prochaine.

Il est aussi proposé d'étudier une journée organisée par la Ville, notamment sur la période fin juin où les collégiens sont en vacances plus tôt.

Affichage informations

Les conseillers soulèvent la nécessité de rappeler sur un panneau d'affichage près de la mairie les divers services et informations utiles, notamment aux nouveaux arrivants. Par exemple, communiquer sur les modalités de collecte des encombrants, la date et modalités d'inscription pour la fête des nouveaux arrivants, etc.

Ces informations vont être insérées sur le panneau d'affichage devant la Mairie.

Verbalisation par la Police Municipale

La Police Municipale intervient de 9h à 19h. La Police Nationale peut également verbaliser 24h/24.

En cas de nécessité, les mansonniens peuvent contacter la police municipale au 01 34 93 80 88 ou la police nationale en appelant le 17.

Ancien parking à vélos au niveau des escaliers

Les conseillers signalent le manque d'entretien de l'entrée du parking.

Le service Voirie informe que l'entretien est à la charge de la société Indigo, délégataire de la gestion du parking. Un rappel à l'ordre va leur être fait. Toutefois le fait que ces marches soient en retrait de la voie publique encourage les dégradations de toutes sortes. La réfection du parking à vélos est donc à plusieurs titres nécessaire.

Appel à piétons rue de Paris

Le dysfonctionnement a été signalé au prestataire pour intervention.

Nécessité de verbaliser le stationnement gênant avenue du Général-de-Gaulle

La Police Municipale sanctionne les infractions liées au stationnement, notamment le stationnement gênant hors des emplacements autorisés. Il est rappelé qu'il est indispensable que tout le monde respecte les emplacements de stationnement qui sont délimités aussi bien pour la sécurité des piétons que pour celle des automobilistes.

Occupation des rues par les commerçants, notamment les terrasses de café

Un rappel à l'ordre a été fait aux commerçants concernés. Le marquage au sol, prenant en compte l'impératif des 1,80 m libres de tout passage pour les piétons, a été renouvelé afin de délimiter précisément l'emplacement des tables et chaises. La clarté de ces marquages au sol va permettre une bonne cohabitation entre les passants et les personnes en terrasse afin que tous puissent profiter sereinement de cet espace privilégié qu'est l'avenue de Longueil.

Projets de construction

Les conseillers soulèvent les problèmes de stationnement (notamment pour les camions et les véhicules de secours) liés à l'augmentation de la population engendrée par les futurs projets immobiliers.

Le service de l'Urbanisme mentionne qu'une place de stationnement est réservée pour chaque logement construit.

Fête des voisins

Il est proposé d'organiser une fête des voisins dans un périmètre de rues plus élargi. Le CDQ a été invité à affiner la forme et le contenu de la manifestation.

3 - Programme de travail et échange avec l'auditoire

L'utilité d'un conseil de quartier pour la Ville est d'informer et de consulter les conseillers sur les projets portés par ce dernier. C'est la raison pour laquelle les conseillers sont invités à constituer des groupes de travail (d'environ 5 conseillers) autour des thèmes récurrents comme :

- L'incivilité
- La circulation et le stationnement
- L'animation et la vie du quartier

D'autres thèmes peuvent bien sûr faire l'objet d'un groupe de travail sur proposition des conseillers. Il est proposé aux conseillers que ces groupes de travail se réunissent indépendamment du Conseil de quartier ; ils pourront ainsi prendre le temps d'élaborer des propositions concrètes sur ces thèmes précis.

Il est aussi suggéré d'instaurer des réunions de quartier thématiques où des élus et des responsables des services municipaux pourront être invités.

4- Calendrier, agenda, prochaine réunion

Les conseillers, qui se sont portés volontaires, sont invités à faire connaître rapidement les groupes de travail ainsi constitués. L'élue et la chargée de mission coordonneront les propositions de ces groupes de travail afin d'en étudier la possibilité avec la Ville.

La prochaine réunion du Conseil de quartier Centre-Ville se déroulera après la rentrée, probablement mi-octobre.

Fin de la réunion à 22h15.

Vous souhaitez plus de renseignements ?

Rendez-vous sur le site de la Ville [www.maisonslaffitte.fr/Vie Municipale/Conseils de quartier](http://www.maisonslaffitte.fr/Vie_Municipale/Conseils_de_quartier)

Envoyez un mail à conseils.quartiers@maisonslaffitte.fr

Téléphonez au 01 34 93 13 36